



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2021-2022**

**Interprétation Dramatique (60 crédits)**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Le Master Interprétation Dramatique s'inscrit dans la continuité du baccalauréat du même cursus. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens, la capacité à mettre son énergie créative propre au service d'un projet.

Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédents et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE)

Il offre à l'étudiant la possibilité de développer sa recherche sous la direction d'un metteur en scène au sein d'un dispositif qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie.... Ceux-ci sont pris en charge par les étudiants de dernière année du premier cycle du cursus Théâtre et Technique de Communication (TTC) encadrés par une équipe de professeurs associés spécialisés dans ces disciplines.

Ce travail est présenté au public dans une salle d'un théâtre de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui s'associe pour cette occasion avec l'INSAS.

- Stages

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) dans l'école, il est loisible à l'étudiant de participer aux travaux de fin d'études du cursus TTC ou des cursus audiovisuels comme aux mises en lecture des travaux des étudiants du master Ecriture.

- Jeu cinéma

Le Master est le lieu de l'ouverture vers le cinéma au travers d'un atelier d'expérimentation « Jeu/Caméra » qui associe dans un dispositif original un réalisateur, des étudiants venus des cursus audiovisuels et écritures aux projets proposés par les étudiants acteurs. Cette ouverture vers le monde du cinéma s'accompagne d'un séminaire d'histoire du cinéma centré sur la place de l'acteur.

Ces dispositifs se complètent d'une série de séminaires pratiques de jeu qui visent à enrichir la diversité des approches du jeu contemporain et l'acquisition d'une autonomie artistique et technique. Ce chemin passe notamment par le séminaire « Cartes Blanches » qui leur permet s'ils le souhaitent d'expérimenter le développement d'un projet personnel et de collaborer à la réalisation des projets de leurs condisciples.

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan d'un stage se rapportant à la finalité des études. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue.

L'étudiant y fait la démonstration de sa capacité à exprimer de façon claire, structurée et argumentée son point de vue personnel.

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Interprétation dramatique"
<p><b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;                  2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;                  3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;                  5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;                  10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
<p><b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b></p>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;                  3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;                  5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;                  7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;                  9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;                  10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
<p><b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;                  3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;                  4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;                  5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;                  6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;                  7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;                  8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;                  10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
<p><b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b></p>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;                  7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;                  8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;                  10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
<p><b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;                  6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;                  9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;                  10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>

## Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.IDTH.M1.1</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Pratique artistique du jeu théâtral</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Développement et mise en œuvre d'une recherche en interprétation dramatique, sous la direction d'un metteur en scène, au sein d'un dispositif collectif présenté au public qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie....				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	22				
<b>Pondération de l'UE</b>	43,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	300				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12				
<b>Evaluation de l'UE</b>	0				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Production de fin d'études	1	Obligatoire	JAE+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.IDTH.M1.5</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Approche musicale du jeu et de la scène</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche de techniques et de pratiques diverses d'interprétation ou de composition du domaine de la musique concourant au développement des outils de création de l'acteur				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	6				
<b>Pondération de l'UE</b>	10,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	90				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	2, 4, 7, 8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	12				
<b>Evaluation de l'UE</b>	0				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Approche musicale du jeu et de la scène	1	Obligatoire	Titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.IDTH.M1.10</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Interprétation (4)</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche des éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Suite de l'expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de la conception et de la direction d'un projet et de l'apprentissage de l'autonomie.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	17				
<b>Pondération de l'UE</b>	20,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	255				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie/jeu	1	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Initiation aux vers raciniens (Phèdre)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Cartes blanches	2	Obligatoire	Titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.IDTH.M1.15</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Formation corporelle</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Récapitulation et approfondissement des concepts et des outils acquis en baccalauréat. Perfectionnement de leur utilisation en autonomie dans un contexte préprofessionnel.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	3				
<b>Pondération de l'UE</b>	6,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	90				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1, 6, 10				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	2				
<b>Evaluation de l'UE</b>	0				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle (3)	1	Obligatoire	Titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.IDTH.M1.20</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Atelier jeu caméra</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du département cinéma -réalisation, son, image, écriture- qui favorise la prise de conscience réciproque des collaborations entre des différents intervenants d'un tournage.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		7			
<b>Pondération de l'UE</b>		15,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		120			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1, 5, 7, 8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		0			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Réalisation et production du cinéma (Réalisation)	Atelier jeu caméra	1	Obligatoire	Titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.IDTH.M1.25</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Histoire du cinéma</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Approche de l'évolution et des styles du jeu pour la caméra au travers d'analyses d'œuvres appartenant à l'histoire du cinéma.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		3,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1, 2, 5, 10			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		2			
<b>Evaluation de l'UE</b>		0			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.IDTH.M1.30</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Stage</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie. Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan de ce stage. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue. (Voir annexe 8 et 10 du RDE).			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		3			
<b>Pondération de l'UE</b>		3,00%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		90			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		3, 9, 10			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		12			
<b>Evaluation de l'UE</b>		0			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					